

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

Absente : Melle MOUCHARD (excusée)

CENTRE SOCIOCULTUREL : PROJET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de fonctionnement établi par le Comité de Pilotage définissant les axes prioritaires et les orientations générales du centre Socioculturel est approuvé dans son ensemble.

ACHAT D'EQUIPEMENTS POUR LE CENTRE SOCIAL : DECISION MODIFICATIVE N°5

Les devis suivants sont retenus pour leur valeur technique et leur prix :

Mobilier et Matériel

CAMIF Collectivités - Rue sadi Carnot - 59790 RONCHIN
H.T 8 142 € 22 T.T.C 9 738 € 10

Matériel informatique

Caux Formatique - 78 Rue du Calvaire - 76190 YVETOT
H.T 3 995 € 86 T.T.C 4 779 € 05

Appareil photo numérique

JPG - B.P 30024 - 95478 FOSSES Cedex
H.T 345 € 90 T.T.C 413 € 70

Les crédits ouverts au budget primitif de l'année 2005 sont modifiés.

SANITAIRES PUBLICS : LOT ELECTRICITE COMPLEMENT

Des travaux complémentaires sont nécessaires pour la pose d'un transformateur et d'un interrupteur horaire digital, ils seront commandés à l'entreprise Nadelec, 177 route de Dieppe, à MALAUNAY.

Le montant s'élève à H.T 727 € 00 T.T.C 869 € 49

EMPLOI CONTRACTUEL D'ANIMATEUR : PROLONGATION DU CONTRAT

Le contrat de l'animateur sera prolongé de 6 mois. La rémunération reste basée sur l'indice brut 402.

SIAEPA DE LA REGION DE DOUDEVILLE : ADHESION DE LA COMMUNE D'OUVILLE L'ABBAYE

Le projet de modification des statuts du SIAEPA de la Région de Doudeville est adopté.

IMPLANTATION SUR VAL DE SAANE D'UNE STATION D'EPURATION PAR BELLEVILLE EN CAUX

La Commune de Belleville en Caux envisage d'implanter une station d'épuration sur un terrain situé à Reniéville, pour y accueillir l'assainissement des eaux usées de Belleville en Caux. Le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité à ce projet.

ANNEE 2005 : INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide d'attribuer en totalité pour l'année 2005 à Monsieur Bruno ANNE, Trésorier de Têtes, l'indemnité de conseil ainsi que l'indemnité pour confection du budget prévues par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

LOTISSEMENT LES GENETS : PROJET DE CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS INDIVIDUELS PAR SODINEUF

En accord avec SODINEUF HABITAT NORMAND, il a été décidé de réaliser une opération de construction de 10 logements locatifs individuels, sur une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AC n° 33 et 171 dont la contenance totale est de 25 539 m². Le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'ouvrage à SODINEUF HABITAT NORMAND et

- s'engage à reverser sous forme de participation financière le montant total de la taxe locale d'équipement à laquelle la Société SODINEUF est assujettie.

- s'engage à céder à titre gratuit à la Société SODINEUF, les parcelles nécessaires à l'implantation des pavillons et annexes après aménagement des voies, trottoirs et réseaux en limite de parcelles. En contrepartie la Société SODINEUF versera à la Commune une participation de 12 000 € 00 sur le coût d'aménagement des VRD.

AMIANTE : ETABLISSEMENT D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Dans le cadre de l'application du décret n°2002-839 du 3 mai 2002, relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, un dossier technique amiante doit être établi pour l'ensemble des bâtiments communaux

concernés. La proposition de la Sté Agenda Expertise Immobilière Haute Normandie, 6 place Léon Meyer, LE HAVRE s'élève H.T à 635 € 00 T.T.C 759 € 46
Le coût des prélèvements éventuels est de 62 € 00 H.T par échantillon.

PROJET DE CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La Bibliothèque Départementale de la Seine Maritime cessera sa mise à disposition du prêt direct de livres sur la Commune, au 31 décembre 2005. D'autre part, le Conseil Général peut accompagner la Commune pour la création d'une bibliothèque municipale par une aide à la réalisation et au fonctionnement. Le Conseil Municipal étudie ce projet : celle-ci pourrait être implantée dans les locaux commerciaux de la Résidence Les Peupliers appartenant à la Société d'HLM SODINEUF.

ACHAT D'UN CONTENEUR POUR LA SALLE DU FOYER RURAL

Un conteneur sera commandé pour la salle du Foyer Rural à la Sté Comat et Valco - 40 avenue P. Sirven - MONTAGNAC.

Le montant s'élève à H.T 317 € 00 T.T.C 379 € 13

SINISTRE IKOS : REMBOURSEMENT PAR AXA DE L'INTERVENTION DE VIGILEC

Les frais de réparation du tableau électrique endommagé par un véhicule de l'entreprise IKOS sont remboursés par la Compagnie d'Assurances AXA. Le montant de 1 223 € 72 est identique à la facture de la Société Vigilec.

PISCINE COMMUNAUTAIRE : HEURES SUPPLEMENTAIRES

Par délibération en date du 1er septembre 2003, il a été décidé que les agents chargés de l'entretien de la piscine bénéficieront des compensations suivantes, chaque année, en contrepartie des heures effectuées les dimanches et jours fériés :

- Une semaine de congés supplémentaires pris entre le 1er octobre et le 28 février
 - Le paiement de 9 heures supplémentaires pour travail du dimanche suivant l'indice déterminant le traitement de l'agent.
- Cette charge liée au fonctionnement de la piscine communautaire sera refacturée dans le cadre de la convention de mise à disposition du personnel technique à la Communauté de Communes des Trois Rivières.